

Délibération n° 2023/ 04
*Regroupement Pédagogique Intercommunal Nouic/Val
d'Issoire : rythmes scolaires pour la rentrée 2023*

Nombre de Conseillers

| | | |
|-------------|----|---|
| En exercice | 11 | L'an deux mil vingt - trois |
| Présents | 8 | le trente janvier à dix-neuf heures |
| Votants | 8 | le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire. |

Date de convocation du Conseil municipal : 25 janvier 2023
PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE,
CIBERT, MM BONNAUD, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MM. LEURS, CRUCHET, REBEYRAT

Mme CIBERT a été élue secrétaire

**REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) NOUIC/ VAL
D'ISSOIRE : RYTHMES SCOLAIRES pour la RENTREE 2023.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche sollicitant les décisions prises concernant le choix du rythme scolaire appliqué à la rentrée scolaire de septembre 2023, ceci afin d'organiser les activités et planning du service Jeunesse.

Il rappelle qu'à l'heure actuelle les enfants ont classe 4.5 j par semaine (mercredi matin travaillé) et que l'organisation est arrêtée pour trois ans (septembre 2022- juillet 2025) par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale après avis concordants du Conseil d'Ecole et des Conseils Municipaux et avis du service des transports scolaires.

Au cours de cette période, l'organisation peut être modifiée sur demandes conjointes du Conseil d'école et des Conseils Municipaux.

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche a organisé une réunion avec les Maires des Communes qui ont opté pour une organisation à 4.5 jours par semaine ; il semblerait que si la Commune de Bellac opte pour une organisation à 4 jours l'ensemble des autres communes du bassin scolaire devront adopter ce rythme. L'organisation des circuits de transport scolaire les y contraindrait.

M. le Maire expose que les enseignantes ont une préférence pour une organisation à 4 jours. Lors du Conseil d'Ecole du 9 mars 2021 les parents se sont largement prononcés pour la semaine à 4.5 jours.

Un débat s'instaure au cours duquel les arguments pour 4 jours et 4.5 jours sont présentés par Monsieur le Maire puis il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation souhaitée pour la rentrée scolaire 2023 et précise qu'il votera au prochain Conseil d'Ecole en fonction de ce choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le maintien de l'organisation du temps scolaire à 4.5 jours par semaine pour la rentrée du mois de septembre 2023.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 6 février 2023



Nouic, le 6 février 2023
Le Maire
Serge NOUGIER

